



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 8 novembre 2024

Point sur la situation du chikungunya à La Réunion

L'ARS La Réunion confirme 3 nouveaux cas de chikungunya : 2 à Saint-Gilles et 1 à l'Etang Salé.

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS, en lien avec les services communaux, sont intervenues dès signalement dans les quartiers concernés, pour éviter la propagation du virus (démoustication, sensibilisation des habitants, remise de répulsifs...) et poursuivent leurs actions autour des autres cas signalés dans l'île.

Le nombre de cas reste peu élevé à ce jour. Toutefois, le dernier cas a été recensé dans une autre commune que les cas précédents. Cette situation témoigne d'une circulation à bas bruit (discrète) du virus dans l'île, qui doit nous amener à la plus grande prudence.

En ce début d'été austral, avec des conditions météorologiques plus favorables à la prolifération des moustiques, il est important de lutter dès maintenant collectivement pour stopper la circulation du chikungunya. L'ARS encourage la population à se protéger des piqûres de moustiques (sprays, moustiquaires...), à supprimer tout ce qui peut contenir de l'eau dans les jardins et cours, et à consulter un médecin dès les premiers symptômes.

Situation épidémiologique

(données Santé publique France au 7 novembre 2024)

Depuis le 23 août 2024, 14 cas de chikungunya ont été confirmés à La Réunion, par le Centre National de Référence associé des arboviroses (CNRa) :

- 13 cas sont situés sur la commune de Saint-Paul, à Saint-Gilles :
 - o regroupés en 2 foyers (regroupements de cas), un dans le quartier des Aigrettes et l'autre à l'Ermitage,
 - 1 cas isolé, sans lien avec les foyers.
- 1 cas signalé à l'Etang Salé, sans lien avec les cas précédents.

Le nombre de cas reste peu élevé, mais les 3 derniers cas ont été signalés après plusieurs semaines sans signalement : cette situation témoigne d'une circulation à bas bruit, qui doit tous nous amener à la plus grande prudence.

Les actions menées

L'ARS agit dès signalement d'un cas de chikungunya, sans attendre sa confirmation par le CNRa, pour réduire le risque d'une circulation du virus.

Le service de lutte anti-vectorielle est ainsi intervenu à Saint-Gilles-Les-Bains, mais aussi à Saint-Paul, Saint-Louis, Saint-Pierre et Sainte-Marie où des cas suspects ont été signalés. Les interventions sont



réalisées dans le quartier d'habitation des personnes malades et éventuellement autour de lieux régulièrement fréquentés (travail, loisirs...).

Dès suspicion d'un cas, la stratégie d'intervention et de lutte anti- vectorielle de l'ARS s'applique dans les quartiers concernés et consiste à :

- éliminer les nids à moustiques (gîtes larvaires) autour du domicile des malades,
- réaliser des traitements (insecticides et/ou larvicides),
- sensibiliser les habitants aux gestes de prévention,
- distribuer des répulsifs aux publics prioritaires,
- rechercher de cas suspects autour du domicile d'un cas,
- inciter à consulter un médecin en cas de symptômes et à réaliser des analyses par les laboratoires.

L'ARS a également sensibilisé et transmis les informations sur la situation à l'ensemble des professionnels de santé et aux établissements de santé.

Recommandations à la population

Comme la dengue, le chikungunya est une maladie transmise par les moustiques tigres (Aedes albopictus). Tout le monde peut être concerné : nourrissons, enfants, adultes, personnes âgées.

La population est encouragée à appliquer les mesures de prévention au quotidien :

• Éliminer régulièrement les lieux où les moustiques peuvent pondre leurs œufs

Les moustiques se multiplient en pondant leurs œufs dans des récipients et objets contenant de l'eau situés autour de la maison.

Pour lutter contre les moustiques, il faut supprimer à son domicile et autour de sa maison les nids à moustiques au minimum une fois par semaine :

- jeter ou vider les coupelles, petits récipients...
- vider les gouttières, pneus, plantes retenant l'eau
- rendre inaccessibles aux moustiques les dispositifs de stockage d'eau (installation de moustiquaire ou tissus...)
- traiter ou vider les piscines non utilisées...
- Se protéger des piqures de moustiques

sprays anti-moustiques, moustiquaires pour les enfants et personnes alitées, diffuseurs/serpentins, vêtements longs...

• Consulter son médecin en cas de symptômes (fortes fièvres, douleurs articulaires, maux de tête, grosse fatigue...) et continuer à se protéger contre les piqures de moustiques

Si vous êtes malade, afin de prévenir les formes graves de la maladie :

- consultez votre médecin ou un service d'urgence si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
- surveillez votre état de santé,
- rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé, en appelant au préalable le 15.

Pour plus d'informations :

Rendez-vous sur le site de l'ARS : lareunion.ars.sante.fr / Moustiques & maladies | ARS La Réunion

Contactez le numéro vert Prévention, infos, conseils : 0 800 110 000 (appel gratuit depuis un poste fixe)

